



redressement fiscal et pertes de mes avantages

Par **salley**, le **18/09/2010 à 12:48**

Bonjour,

Je suis parti habite en Belgique et je n ai pas etabli de declaration sur mes revenus immobiliers pendant 2 ans (22004 -2005) car j etais largement deficiente du principalement par mes deficits anterieurs aini que par l amortissement Perissol en lui meme.

Les impots m ont redresse les annees 2006-2007 -2008 et ne veulent plus prendre en compte ni les deficits ni l amortissement pour defaut de declaration pendant 2 ans.

Je me retrouve ainsi, avec un revenu imposable majore de penalites et de frais de traitement de dossier (comme les banques). Je dois payer en gros 3 a 4 fois en penalites le nouveau revenu determine.

Peut on argumenter quelque chose et ont ils raison sur la procedure et la remise en question des avantages

Vous remerciant de votre reponse

Cordialement

C . Salley